

**SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise****1.1. Étiquette d'un produit**

Spot Clean Pet Stain & Odor (1085N, 1085E, 74R7E, 74R7K, 4874R7E, 1601032, 1620433)

Spot Clean Spot & Stain (1084E, 1084N, 79B9E, 79B9K oder 1601031)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant moquette ou rembourrage

1.3. Coordonnées du fournisseur de la substance ou du mélange

BISSELL International Trading Company BV

Postbus 12874, 1100 AW Amsterdam, Zuidoost, The Netherlands

EU Tel: 31-20-305-1340; UK Tel: 0344-888-6644

1.4. Numéro d'urgence

Prosar (Medical) +1 866-303-6951

Chemtrec (US) +1 800-424-9300 acct 2808

Chemtrec (Int'l) +1 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification du mélange et 2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement	Classification	Pictogramme	Mot d'avertissement	Mentions de danger et de précaution
CLP (EC) No 1272/2008, SGH des Nations Unies	aucune	aucune	aucune	n'est pas applicable

2.3. Autres dangers, Aucun connu**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Ingrédient	Pourcentage	Classification	Numéro CE / Numéro CAS
Eau	≥ 90	Non classé comme dangereux	231-791-2 / 7732-18-5
Alcools en C9-C11 éthoxylés	≤ 2	(CLP, GHS) Irritant pour les yeux 1; H318	NA / 68439-46-3
Citrate de sodium	≤ 2	Non classé comme dangereux	200-675-3 / 68-04-2
Xylènesulfonate de sodium	≤ 1	(CLP, SGH) Irritant oculaire 1; H318	1300-72-7 / 215-090-9
Sulfonate de caprylyle de sodium	≤ 1	(CLP, GHS) Irritant oculaire 2; H319	226-195-4 / 5324-84-5
Alkyl polyglucoside	≤ 1	(CLP, GHS) Irritant pour les yeux 1; H318	Polymère exclusif
Polyacrylate de sodium	≤ 1	(CLP, GHS) Irritant oculaire 2; H319	Polymère exclusif
Parfum	≤ 0,3	(CLP, GHS) Skin Sens. 1, H317; Aqua Chronic 2, H411	mélange
Benzisothiazolinone	< 0.005	Lésions oculaires 1, H318 ; Aiguë dans l'eau 1, H400 ; Intoxication aiguë 4, H302 ; Irritant cutané 2, H315; Sensibilisation cutanée 1, H317	220-120-9 / 2634-33-5
Méthylisothiazolinone	<0.002	Toxicité aiguë 3, H301 ; Toxicité aiguë 3, H311 ; Toxicité aiguë 2, H330 ; Corrosion cutanée 1B, H314 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Eau Aiguë 1, H400 (M = 10) ; Chronique aquatique 1, H410 (M = 1); Sensibilisation cutanée 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique : Sensibilisation cutanée 1A ; H317 : C ≥ 0,0015 %	231-765-0 / 2682-20-4

Pour le texte complet des phrases H et autres abréviations, voir la section 16 "Autres informations".



SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: emmener la personne à l'air frais. Si vous êtes concerné, consultez un médecin.

Contact avec la peau: laver à l'eau et au savon. Si vous êtes concerné, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: rincer à grande eau. Enlevez les lentilles de contact si facile à faire. Continuer à rincer. Si des signes / symptômes persistez, consultez un médecin.

En cas d'ingestion: rincer la bouche, boire 1-2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Si vous êtes concerné, consultez un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

N'est pas applicable

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incombustible. Utiliser un agent anti-incendie adapté au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun inhérent à ce produit. Décomposition dangereuse lors de la combustion: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, irritant vapeurs ou gaz et oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune action de protection spéciale n'est prévue pour les pompiers.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas jeter à l'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer avec un matériau inerte absorbant les liquides. Laver les résidus avec beaucoup d'eau. Éliminer le matériel contaminé en tant que déchets conformément au chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Voir conseil au chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Voir les informations dans les sections 7.1 et 7.2 pour les recommandations de manipulation et de stockage. Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et recommandations de protection personnelle.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle, Si un composant est décrit dans la section 3 mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, un la limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	PPM	mg/ m ³	Type	Remarque
aucun				

Valeurs limites biologiques: Aucune valeur limite biologique n'existe pour l'un des composants énumérés à la section 3

8.2. Contrôles d'exposition**8.2.1. Contrôles techniques**

Utilisez une ventilation par dilution générale et / ou une ventilation par aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air aux concentrations correspondantes limites d'exposition et / ou contrôle des poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols..

8.2.2. Equipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux / du visage, pas nécessaire.

Protection de la peau / des mains, Pas nécessaire

Des gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont recommandés, Pas nécessaire

Protection respiratoire Pas nécessaire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Information on basic physical and chemical properties**

Aspect	clair, paille légère
Etat physique	Liquide
Odeur	Aucune odeur caractéristique
Seuil olfactif	> 50 mg/ m ³
pH	7.1- 8.1
Point d'éclair	Ininflammable
Point / intervalle de fusion	Non applicable
Point de congélation	0°C, 32°F
Point d'ébullition / Plage	100 °C, 212°F
Auto-allumage	Aucun
Température Limites d'inflammabilité dans l'air	Ininflammable
Propriétés explosives	Non explosif

Propriétés oxydantes	Non oxydant selon Règlement (CE) No 1272/2008
Pression de vapeur	< 17.5 mmHg @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité	1.0 g/mL @ 20 °C
Coefficient de partage	< 1 K _{ow}
Solubilité dans l'eau	complètement soluble à 20 °C
Viscosité	< 2 cP @ 20C
Taux d'évaporation	>1 (BuAc = 1)
Decomposition	> 100 °C

9.2. Les autres informations

Composés organiques volatils (COV) 0 g/l

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique Stable

10.3 Possibilité de réactions Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter Chaleur

10.5 Matières incompatibles Agents réducteurs, acides forts, agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun connu. Reportez-vous à la section 5.2 pour les produits de décomposition dangereux pendant la combustion.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les informations fournies sont basées sur des tests de produits et / ou des produits et / ou composants similaires. Les informations ci-dessous peuvent pas en accord avec la classification de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications des ingrédients dans la section 3 si des les classifications d'ingrédients sont mandatées par une autorité compétente.

Effets CMR: Ne devrait pas être cancérigène. Pas considéré comme un risque mutagène. Aucune toxicité à la reproduction

Toxicité aiguë par voie orale: DL50:> 2000 - 5000 mg / kg Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation: CL50:> 20 mg / l

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50:> 2000 - 5000 mg / kg

Peau: Résultat: non irritant.

Irritation de l'oeil: Résultat: non irritant.

Sensibilisation: Ne devrait pas être un sensibilisant

Toxicité Dose répétée: Ne devrait pas présenter de danger.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée: Ne devrait pas présenter de danger.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité sur le poisson: CL50:> 100-1000 mg / l, Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés vivant dans l'eau:

CE50:> 100 à 1000 mg / l, durée d'exposition: 48 h

Espèce: Daphnia magna, la valeur est estimée à partir d'essais sur des produits similaires.

Toxicité pour les algues: CE50:> 100 à 1000 mg / l, durée d'exposition: 72 h

Espèce: algue, la valeur est estimée à partir d'essais sur des produits similaires.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable. > 60%, méthode: guide de l'OCDE, ligne 301 D - Biodégradabilité - Prête: fermée Test de la bouteille

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Bioaccumulation: Aucune accumulation attendue

12.4. Mobilité dans le sol

Si le produit pénètre dans le sol, un ou plusieurs composants seront ou pourraient être mobiles et pourraient contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT: Cette substance ne répond pas aux normes Persistent, Bioaccumulative and Toxic (PBT), très Critères persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6. Autres effets indésirables Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Le contenu concentré ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un prestataire certifié ou conformément au permis du site. Le rejet de déchets dans les égouts est découragé. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et lavées une façon. Éliminer les plus grosses quantités conformément aux exigences des autorités locales. Le matériau d'emballage nettoyé est adapté à la récupération d'énergie ou au recyclage conformément à la législation locale. Décharge les solutions usagées à drainer

Emballage vide

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Agents nettoyeurs recommandés: eau



SECTION 14: Informations sur le transport

ADR: non dangereux pour le transport.

RID: non dangereux pour le transport

IMDG: Non dangereux pour le transport.

DOT: non dangereux pour le transport

IATA: pas dangereux pour le transport

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40. Directive 2000/39 / CE de la Commission - Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

Règlement (CE) n ° 1272/2008 Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges modifié).

Règlement (CE) n ° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (tel que modifié). Autorisations (titre VII du règlement 1907/2006) Aucune autorisation spécifique n'a été notée pour ce produit. Restrictions (titre VIII du règlement 1907/2006) Aucune restriction d'utilisation spécifique n'est notée pour ce produit.

Règlement sur les détergents 648/2004 / CE

Classification pour le danger des eaux (Allemagne): polluant de l'eau WGK 1 (auto-évaluation) légèrement dangereux pour l'eau

Inventaire global / statut de notification

CH INV: (liste positive) Conformité à l'inventaire

US.TSCA: (liste positive) Toutes les substances chimiques de ce produit figurent soit dans la liste d'inventaire de la TSCA, soit dans conformément aux exceptions, liste d'inventaire TSCA

DSL: (liste positive) Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne DSL.

AICS: (liste positive) Conformité à l'inventaire

NZIoC: N (Liste négative) Conformité à l'inventaire

ENCS: (liste positive) Conformité à l'inventaire

ISHL: (liste positive) Conformité à l'inventaire

KECI: (liste positive) Conformité à l'inventaire

PICCS: (liste positive) Conformité à l'inventaire

IECSC: (liste positive) Conformité à l'inventaire

Pour l'explication des abréviations, voir le chapitre 16.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, 1272/2008 / EC (CLP) et le SGH des Nations Unies
Spot Clean Pet Stain & Odor, Spot & Stain

Date d'impression:

5/25/2022

Page 6 sur 6

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué à la section 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans le présent document de sécurité fiche technique sont les suivantes:

Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H320 Provoque une irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Les abréviations

CH INV Suisse. Nouvelles substances et préparations invitées notifiées

US.TSCA États-Unis TSCA Inventory

DSL Liste intérieure canadienne (DSL)

AICS Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

NZIoC Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques

ENCS Japon. ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles

ISHL Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI)

KECI Corée. Inventaire coréen des produits chimiques (KECI)

PICCS Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines (PICCS)

IECSC Inventaire chinois des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

UK HSC: Commission britannique de la santé et de la sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Département des transports du DOT

IATA Association du transport aérien international

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses

OSHA Occupational Health Safety Association

Règlement du RID concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

Les informations ci-incluses sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'effet indiquée ci-dessous. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont sujettes à changement et peuvent différer d'un endroit à un autre. Il incombe à l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, régionales ou nationales. Lois provinciales et locales.

Date effective: 25 mai 2022

Remplace: 24 août 2019

Préparé par: BISSELL Homecare, Inc.
2345 Walker Ave NW
P.O. Box 1888
Grand Rapids, MI 49544 USA

Tel: +1 (616) 453-4451
Fax: +1 (616) 453-1383
<http://www.bissell.com/>
SDS@BISSELL.com

Cette FDS a été mise à jour dans la section suivante : Informations sur la composition